



Demande d'autorisation d'affichage
Portant sur les supports de la commune

Attention : demande à déposer à l'accueil de la mairie au MINIMUM 15 JOURS avant la manifestation.

Je soussigné (e) :
Demeurant
☎ : mail :@.....
Représentant (l'association, le cirque) :

• Sollicite l'autorisation de disposer une affiche, banderole ou autre sur les grilles destinées à cet effet : (Cocher le ou les lieux souhaités)

- Place du Général De Gaulle (à proximité de la Poste),
- Mail Robert Schuman,
- Sur la grille du muret face à l'église et près de la bibliothèque,
- Au rond point du Château situé à l'intersection du boulevard Sévigné, de la rue Georges Sand et l'allée du Plessis Sévigné,
- A l'intersection de la rue d'Anjou avec l'Avenue de l'Europe (R.D. n 88),
- Au rond point de l'Europe.

• A partir du : Jusqu'au :

• Format de l'affiche :

• Pour annoncer la manifestation suivante :

• Je m'engage à retirer l'affiche dans les (ex : 4) jours suivants la manifestation.

LE DEMANDEUR	AVIS DE LA MAIRIE	Pour INFORMATION ET SUIVI
Reconnait avoir pris connaissance des lieux autorisés pour l'affichage et s'engage à respecter ces indications (1)	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	- Centre technique municipal - Police rurale - Adjoint(s) concerné(s)
Date : Signature	Argentré du Plessis, Le Le (Maire ou adjoint)	

(1) En cas de non respect de ce règlement, les services municipaux sont chargés de faire enlever les affiches et panneaux non conformes.

IMPORTANT
L'affichage sur le mobilier urbain et en dehors des lieux cités ci-après est formellement interdit.